



ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES INTERVENANTS EN GROUPES D'ENFANTS DE PARENTS SEPARES

Mai à décembre 2024

La conduite de groupes d'enfants de parents séparés nécessite des compétences spécifiques acquises lors d'une session de formation.

Les professionnels s'entendent pour indiquer la complexité de ces groupes de plus en plus exprimée par les enfants.

Le groupe est un espace de prévention des conséquences de la séparation parentale pour les enfants.

L'accès à un groupe d'analyse des pratiques professionnelles permet de développer les compétences par un travail réflexif dans un espace de confidentialité et conduit par un formateur expérimenté de ce contexte.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le/la stagiaire aura acquis la compétence pour :

- Développer sa compétence dans la mise en place et l'animation du groupe d'enfants
- Transposer les compétences acquises durant la formation
- Pouvoir valider la compétence pour gérer des situations d'enfants complexes
- Permettre, par l'analyse de situations prises en charge par le(la) professionnel(le) de construire et consolider sa posture en l'adaptant aux besoins des enfants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport de situations prises en charge par le(la) professionnel(le) permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières-plans théoriques.
- La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus.
- L'exposé des situations se fera à partir d'une présentation orale et/ou avec un support. L'analyse des pratiques professionnelles est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation de situations prises en charge par le(la) professionnel(le) permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières-plans théoriques. La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus.

Lors de chaque séance seront repris et approfondis :

- Actualisation des techniques, courants et théories utilisés dans le cadre de la prise en charge de groupes.
- Approfondissement des techniques d'intervention auprès des enfants.
- Approfondissement des approches psychologiques de l'enfant, du couple, du conflit.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

19/09/2023

FORMATRICE ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette session de formation est placée sous la responsabilité pédagogique de la LFSM et elle est animée par Madame Lorraine Fillion, travailleuse sociale, médiatrice familiale agréée et coach coparental. Cheffe retraitée du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal, elle coanime avec un avocat depuis 2012, les séances de parentalité intitulées « après la rupture » initiées par le ministère de la Justice du Québec. Elle a mis en place et animé pendant 20 ans des groupes de paroles d'enfants de parents séparés à Montréal. Depuis 2013, elle assure la supervision de plusieurs de ces groupes dans diverses régions du Québec et en Europe.

Lorraine Fillion a développé à l'automne 2015, dans la région des Laurentides, un programme de coparentalité et communication destiné aux parents séparés pour les aider à développer une coparentalité plus coopérative et restaurer ou maintenir un dialogue. Elle en assure la coanimation avec une intervenante sociale dans le cadre des services offerts par l'organisation Parents uniques des Laurentides

Elle participe à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu'au Québec sur des thèmes variés entre autres la place de l'enfant en médiation, l'intervention dans les conflits sévères de séparation, le dépistage de la violence conjugale en médiation et l'intervention adaptée, l'animation des groupes d'enfants et de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale.

Fondatrice de l'AIFI, elle a assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013. Son expérience dans l'accompagnement des enfants dans le cadre de la séparation de leurs parents est une référence méthodologique repérée par les médiateurs familiaux au plan national et international. Elle est auteure de nombreux articles entre autres sur le sujet de la place de l'enfant en médiation, les interventions efficaces auprès de parents à haut niveau de conflictualité, le coaching coparental, le conflit de loyauté chez l'enfant de parents séparés et, coauteur du livre : « Les parents se séparent, pour mieux vivre la crise et aider son enfant » co-écrit avec Richard Cloutier et Harry Timmermans aux Éditions du CHU Sainte-Justine (2012).

PUBLIC CONCERNÉ

La formation est ouverte à tous les professionnels ayant suivi une formation à la création ou animation de groupes d'enfants de parents séparés, quel que soit l'organisme de formation.

Le groupe est composé de 6 participants au maximum. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Si ce nombre n'est pas atteint, la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Justifier d'une formation spécifique à la prise en charge de groupes d'enfants de parents séparés.

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la LFSM dans l'onglet « *Votre formation en pratique* » ou au sein de l'onglet inséré dans le Padlet « *Votre formation en pratique* » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DURÉE ET DATES

Cette session de formation est de six séances annuelles, selon les groupes, aux dates suivantes :

- Jeudi 9 mai 2024 (15h à 18h)
- Mercredi 5 juin 2024
- Mercredi 3 juillet 2024
- Mercredi 4 septembre 2024
- Mercredi 2 octobre 2024
- Mercredi 6 novembre 2024

Les horaires sont fixés par séquence de 3h soit 18 heures annuelles

LIEU

Cette session de formation continue est réalisée en distanciel.

19/09/2023

COÛT

Le coût de cette session de formation est de 500€/séance pour l'ensemble du groupe soit 85€ par professionnel pour un groupe de 6 stagiaires et 510€/annuels par stagiaire.

Cette session de formation peut faire l'objet d'une prise en charge employeur, qui peut solliciter un OPCO, ou d'une demande de prise en charge par un fonds de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral.

Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d'inscription. Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. À la fin de chaque session, une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session, une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant. L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

ACCESSIBILITÉ

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec notre référente : Mme Trécia BLAISE lfsm@lfsm.fr ou 01 42 66 20 70

19/09/2023